

Procès-Verbal de Séance DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Julie DENEUFBOURG, Virginie LARSONNIER, Catherine VINCENT, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Vincent BAUQUET, Pascal HENNION, Paul LETREUILLE et Wilfred WAGNER.

Pouvoirs : Néant.

Absents excusés : M Romain FRELIER.

Secrétaire de séance : Virginie LARSONNIER.



Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) **SYNDICAT SCOLAIRE « LES HIRONDELLES » : désignation de délégués. N°27/2017**

Suite à la démission de Mme Julie DENEUFBOURG en date du 13/10/2017, membre titulaire du syndicat scolaire des hirondelles, Monsieur le Maire demande aux membres présents les personnes intéressées pour reprendre sa place. Seul M DENEUFBOURG Xavier se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de M Xavier DENEUFBOURG en tant que membre titulaire du syndicat scolaire des Hirondelles.

Il reste donc une place de délégué suppléant à pourvoir, seule Mme Catherine VINCENT est intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de Mme Catherine VINCENT en tant que membre suppléant du syndicat scolaire des Hirondelles.

2) **QUESTIONS DIVERSES**

NÉANT

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 19h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017 a comporté une délibération.

| | | |
|---|---|----------------------|
| 1 | Syndicat scolaire « Les Hirondelles » : désignation d'un membre suppléant | Délibération 27/2017 |
|---|---|----------------------|